

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 2

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Régie de recettes Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Mise en vente de 4 modèles de marque-pages et fixation du tarif de vente

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que la boutique de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines offre aux visiteurs une gamme de produits de papeterie : cartes postales, carnets, crayons,
- Considérant qu'il est proposé d'imprimer, pour répondre à l'attente des visiteurs sur ce type de produit à petit prix, un nouveau produit, soit cinq modèles différents de marque-pages papier au format 18 x 5,5 cm correspondant à des œuvres des collections,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve la mise en vente, dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, de 1 000 marque-pages (5 modèles x 200 exemplaires).

2 - Fixe le prix unitaire de vente à un euro.

3 - La recette en résultant sera inscrite au budget Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Clément VERGNE", is written below the printed name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

DL - 12/12/2024